



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 avril 2011

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES -
LOT N°6 : FRUITS ET LEGUMES FRAIS -
APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU
MARCHE SOUSCRIT AVEC LA SARL
ESTARELLAS

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 avril 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

ENSEIGNEMENT

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - LOT N°6 : FRUITS
ET LEGUMES FRAIS - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 AU
MARCHE SOUSCRIT AVEC LA SARL ESTARELLAS**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Afin d'assurer la fourniture de fruits et légumes frais nécessaires aux besoins des services municipaux de la Ville de Niort et notamment des restaurants scolaires et des centres de loisirs, un marché d'appel d'offres a été passé à compter du 7 octobre 2009 (n°09311A006). Le fournisseur retenu pour le lot n°6 – fruits et légumes frais- est la société SARL ESTARELLAS.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27/07/10 modifie le code de commerce en y incluant l'article L.441-2-1 qui stipule "Par dérogation aux dispositions de l'article L.441-2-1, un acheteur, un distributeur ou un prestataire de services ne peut bénéficier de remises, rabais et ristournes pour l'achat de fruits et légumes frais".

Cet article entre en vigueur le 28 janvier 2011 et est applicable aux contrats en cours. Le marché de fruits et légumes frais en cours contient des rabais sur cotations pour certains produits et une remise pour les produits hors devis quantitatif estimatif.

Il convient donc de modifier les clauses de détermination des prix du marché par avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant du marché pour le lot n°6 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE